COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 18 avril 2014 – 05/2014

L'an deux mille quatorze et le vendredi 18 avril à 18 h 45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 11/04/2014.

Etaient présents : AMOUROUX Jean – BARENNE Françoise – BELTRAN Rosa – BEUVE Jean – CLEMENT Michel – CLUZAN Carole - DI BATTISTA Marc – FOURCADE Cédric – KRASKER Marie-Catherine - MILHE-POUTINGON Paul – MINET François - MUNO MUNOZ Florence - PARRA Hervé - PLANES Stéphanie

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procuration : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr FOURCADE assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 15

Procurations : 0

Votants : 15

Le Maire rappelle que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été traitée dans le détail et une à une lors de la réunion informelle du mardi 15 avril en présence de tous les membres du conseil municipal.

D1/S05/2014 – Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que L'article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. Il demande au Conseil Municipal de lui attribuer les délégations suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dont le montant est inférieur à 207 000 € HT

3° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

4° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

5° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

6° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

7° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

8° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

9° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

10° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

11° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

12° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

13° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas suivants : en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation, en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'intervention, en procédure d'urgence, en procédure au fond devant les juridictions générales ou spécialisées, administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, nationales, communautaires ou internationales et devant le tribunal des conflits, de se constituer partie civile, de porter plainte entre les mains du procureur de la république, de porter plainte avec constitution de partie civile ou d'agir par citation directe pour toute infraction dont la commune serait victime ou lorsque la loi lui reconnaît les droits de la partie civile. »

14° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 10 000 €.

15° Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR)

16° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Vote : contre / abstention : / pour : 15

D2/S05/2014 – Commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal.

Candidats titulaires : François MINET, Marc DI BATTISTA, Jean BEUVE

Candidats suppléants : Françoise BARENNE, Cédric FOURCADE, Paul MILHE POUTINGON

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

En conséquence sont élus :

Titulaires : François MINET, Marc DI BATTISTA, Jean BEUVE

Suppléants : Françoise BARENNE, Cédric FOURCADE, Paul MILHE POUTINGON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 18 avril 2014 – 05/2014

D3/S05/2014 – Désignation des délégués au SIOCCAT.
Vu les statuts du SIOCCAT,
Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIOCCAT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.
Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Délégué (e) Titulaire : Délégué Titulaire : M. PARRA Hervé, 15 Voix
Délégué suppléant: Mme BELTRAN Rosa, 15 Voix

D4/S05/2014 – Désignation des délégués au SIVOM de Ponteilla
Vu les statuts du SIVOM de Ponteilla,
Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIVOM de Ponteilla.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.
Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Délégué Titulaire : M. Jean AMOUROUX, 15 Voix
Délégué suppléant: M. CLÉMENT Michel, 15 Voix

D5/S05/2014 – Désignation des délégués au SIVU des Aspres
Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire deux délégués titulaires au SIVU des Aspres.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue de deux délégués titulaires.
Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Délégué Titulaire : M. Jean AMOUROUX, 15 Voix
Délégué suppléant: M. Jean BEUVE, 15 Voix

D6/S05/2014 – Désignation des délégués au SIVU du Tech
Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire deux délégués titulaires au SIVU des Aspres.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue de deux délégués titulaires.
Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Délégué Titulaire : M. Jean AMOUROUX, 15 Voix
Délégué suppléant: M. Paul MILHE-POUTINGON, 15 Voix

D7/S05/2014 – Désignation des délégués au SYDEEL66
Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au SYDEEL66.
Vu les statuts du SYDEEL66
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.
Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Délégué Titulaire : M. Jean AMOUROUX, 15 Voix
Délégué suppléant: M. Michel CLÉMENT, 15 Voix

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 18 avril 2014 – 05/2014

D8/S05/2014 – Désignation représentant Commission Locale de l'Eau
Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un représentant pour siéger à la Commission Locale de l'Eau Tech-Albères, en charge de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Représentant à la CLE Tech-Albères : M. Jean AMOUROUX, 15 Voix

D9/S05/2014 – Désignation du correspondant défense
Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un désigner un correspondant défense
Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Correspondant défense: Mme Marie-Catherine KRASKER, 15 Voix

D10/S05/2014 – Désignation des membres du CCAS
Le Maire donne lecture de l'article 138 modifié du code de la famille et de l'aide sociale, des articles et du règlement d'administration publique du 11 juin 1954 modifié du décret n°2000-6 du 4 janvier 2000.
Il invite ensuite le Conseil Municipal à procéder au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret, à l'élection de quatre membres pris parmi le conseil municipal.
Présentent leur candidature :
Nombre de conseillers à élire : 4
Listes en présence : Stéphanie PLANES, Rosa BELTRAN, Françoise BARENNE, Annie MADELAINE
Votants : 15
Exprimés : 15
Ont obtenu 15 voix :, sont élues Stéphanie PLANES, Rosa BELTRAN, Françoise BARENNE, Annie MADELAINE pour siéger du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence du maire.

D11/S05/2014 – Indemnité de fonctions du Maire et des Adjoints
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet au 7 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31% et d'adjoints 8.25%.
Vote : contre : / abstention : /pour : 15

D12/S05/2014 – Approbation décision modificative suite à erreur matérielle
Le Maire demande au conseil municipal d'approuver une erreur matérielle constatée dans la décision modificative D8/S11/2013 du 16 décembre 2013 en créditant l'opération 140 compte 2183 d'un montant de 376 € - cette même somme a été soustraite au compte 020 dépenses imprévues.
Vote : contre : / abstention : /pour : 15

D13/S05/2014 – vote des comptes administratifs 2013 M14 – CCAS
Le Maire passe la présidence à Mr Michel CLÉMENT 1er Adjoint et quitte la salle. Mr CLÉMENT présente le compte administratif 2013, assisté de Mme la secrétaire générale :

	Budget principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	448 059.28 €	422 121.96 €	870 181.24 €
	Réalisations	832 484.58 €	869 047.73 €	1 701 532.31 €
	Total	1 280 543.86 €	1 291 169.69 €	2 571 713.55 €
Dépenses	Déficit reporté	0 €	0 €	0 €
	Réalisations	1 185 747.56 €	752 667.14 €	1 938 414.70 €
	Total	1 185 747.56 €	752 667.14 €	1 938 414.70 €
Résultat propre de l'exercice		- 353 262.98 €	116 380.59 €	- 236 882.39 €
Résultat de clôture		94 796.30 €	538.502.55 €	633 298.85 €

Budget annexe CCAS		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	0 €	130.38	130.38
	Réalisations	0 €	1 500 €	1 500 €
	Total	0 €	1 680.38 €	1 680.38 €
Dépenses	Déficit reporté	0 €	0 €	0 €
	Réalisations	0 €	0 €	0 €
	Total	0 €	0 €	0 €
Résultat propre de l'exercice		0 €	1 500 €	1 500 €
Résultat de clôture		0 €	1680.38 €	1 680.38 €

Il demande au conseil municipal de donner quitus sa gestion à Mr le Maire en approuvant les comptes administratifs 2013
Vote : contre : / abstention : /pour : 14

D14/S05/2014 – vote des comptes de gestion 2013 2013 M14 – CCAS
Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion établis par le comptable public

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	448 059.28 €	422 121.96 €	870 181.24 €
	Réalisations	832 484.58 €	869 047.73 €	1 701 532.31 €
	Total	1 280 543.86 €	1 291 169.69 €	2 571 713.55 €
Dépenses	Déficit reporté	0 €	0 €	0 €
	Réalisations	1 185 747.56 €	752 667.14 €	1 938 414.70 €
	Total	1 185 747.56 €	752 667.14 €	1 938 414.70 €
Résultat propre de l'exercice		- 353 262.98 €	116 380.59 €	- 236 882.39 €
Résultat de clôture		94 796.30 €	538.502.55 €	633 298.85 €

Budget annexe CCAS		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	0 €	130.38	130.38
	Réalisations	0 €	1 500 €	1 500 €
	Total	0 €	1 680.38 €	1 680.38 €
Dépenses	Déficit reporté	0 €	0 €	0 €
	Réalisations	0 €	0 €	0 €
	Total	0 €	0 €	0 €
Résultat propre de l'exercice		0 €	1 500 €	1 500 €
Résultat de clôture		0 €	1680.38 €	1 680.38 €

Il demande au conseil municipal d'approuver les comptes de gestions 2013
Vote : contre : / abstention : /pour : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 18 avril 2014 - 05/2014

D15/S05/2014 – vote des taux d'imposition
Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014.
Il demande au conseil municipal d'approuver ce choix.

COMMUNE : 214 TRESSERRE
ARRONDISSEMENT : 66 PERPIGNAN
TRESORERIE SPL : TRESORERIE PRINCIPALE DE THUIR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2014

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2013 (1) 1	Taux d'imposition communaux de 2013 2	Taux d'imposition plafonnés 2014 (2) 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 (3) 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	1 001 655	12,66	>>>	1 055 000	133 563
Taxe foncière (bâti).....	583 562	16,94	>>>	614 600	104 113
Taxe foncière (non bâti).	54 973	68,31	>>>	55 200	37 707
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (4)	>>>			Total :	275 383

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2014 (5)

292 666 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)) - 17 283 (Total allocations compensatrices) - (Produit taxe additionnelle FNB (7)) - (Produit des IFER (8)) - (Produit de la CVAE (9)) - (TASCOM (10)) - (DCRTP (11)) - (Versement GIR (11)) + (Prélèvement GIR (11)) + (Prélèvement pour le FSRIF) = 275 383. (Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7))

2. CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) 7 / 8	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES (12) 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 (5) 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	12,66	Produit attendu 275 383 / 275 383 Produit à taux constants = 0,000000 (6 décimales)	12,66		1 055 000	133 563
Taxe foncière (bâti).....	16,94		16,94		614 600	104 113
Taxe foncière (non bâti).	68,31		68,31		55 200	37 707
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	275 383

A PERPIGNAN — Le préfet, — A — le
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES — le — Le maire,
Pascal BRESSON
le 03 MARS 2014

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Vote : contre : / abstention : /pour : 15

D16/S05/2014 – Création Indemnité d'Exercice des Préfectures
Le Maire rappelle à l'assemblée que :
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,
- le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,
- l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,

Ont fixé le principe applicable en matière de complément de rémunération des préfectures.
Il propose aux membres du conseil municipal d'instituer, en regard du principe de parité avec les agents de l'État, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures au profit des agents titulaires.
Indemnité d'exercice de missions des préfectures :
Il est institué au profit des cadres d'emploi des rédacteur le principe du versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures conformément aux dispositions des textes réglementaires la régissant et dans la limite du crédit global budgétisé au titre de l'exercice.
A titre de précision, les montants annuels de référence qui peuvent connaître une variation suivant un coefficient multiplicateur de 0,8 à 3 sont annexés à la présente.
Il propose de :
décider d'instituer l'indemnité susmentionnée telle que proposée ci-dessus,
décider que cette indemnité sera versée mensuellement,
décider que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux, les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,
Vote : contre : / abstention : /pour : 15

D17/S05/2014 – Affectation du résultat M14 – CCAS
Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal - Affectation
Le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal de notre commune.
Cet excédent constaté au compte administratif 2013 s'élève à 539 593.61 €.
Propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 0 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 539 593.61 €.
Vote : contre : / abstention : /pour : 15

Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal - *CCAS*

Le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable CCAS, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2013 s'élève à 1 680.38 €.

Propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 0 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 1 680.38 €.

Vote : contre : / abstention : /pour : 15

D18/S05/2014 – vote des budgets primitifs M14 – *CCAS*

M14

BP2014 MAIRIE DE TRESSERRE MAIRIE DE TRESSERRE Page 1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	195 425,00		235 831,00		235 831,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	269 980,00		283 334,00		283 334,00
014	Atténuations de produits	2 740,00		2 740,00		2 740,00
65	Autres charges de gestion courante	67 783,00		67 922,00		67 922,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	535 928,00		589 827,00		589 827,00
66	Charges financières	23 178,00		20 914,00		20 914,00
67	Charges exceptionnelles	1 100,00		1 000,00		1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	27 346,00		17 909,00		17 909,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	587 552,00		629 650,00		629 650,00
023	*Virement à la section d'investissement*	363 788,00		512 474,00		512 474,00
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	5 000,00		5 000,00		5 000,00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	368 788,00		517 474,00		517 474,00
	TOTAL	956 340,00		1 147 124,00		1 147 124,00
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 147 124,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	16 160,00		30 347,00		30 347,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	30 550,00		31 950,00		31 950,00
73	Impôts et taxes	316 700,00		348 383,00		348 383,00
74	Dotations et participations	149 600,00		161 687,00		161 687,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00		21 000,00		21 000,00
	Total des recettes de gestion courante	534 010,00		593 367,00		593 367,00
76	Produits financiers	10,00				
77	Produits exceptionnels	200,00		15 255,00		15 255,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	534 220,00		608 622,00		608 622,00
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	534 220,00		608 622,00		608 622,00
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	538 502,00
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 147 124,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	517 474,00	Il s'agit, pour un buget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 18 avril 2014 - 05/2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	1 619 452,00		1 110 575,00		1 110 575,00
	Total des dépenses d'équipement	1 619 452,00		1 110 575,00		1 110 575,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 600,00				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	43 616,00		48 810,00		48 810,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	65 115,00		13 371,00		13 371,00
	Total des dépenses financières	112 331,00		62 181,00		62 181,00
45...	**Total des opé. pour compte de tiers**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 731 783,00		1 172 756,00		1 172 756,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 731 783,00		1 172 756,00		1 172 756,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 172 756,00	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	323 215,00		51 949,00		51 949,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00		400 000,00		400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	623 215,00		451 949,00		451 949,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	58 960,00		113 537,00		113 537,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	230 000,00				
	Total des recettes financières	288 960,00		113 537,00		113 537,00
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers**					
	Total des recettes réelles d'investissement	912 175,00		565 486,00		565 486,00
021	*virement de la section de fonctionnement*	366 788,00		512 474,00		512 474,00
040	*Opé. d'ordre de transfert entre les sections*	5 000,00				
041	*Opérations patrimoniales*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	371 788,00		512 474,00		512 474,00
	Total	1 283 963,00		1 077 960,00		1 077 960,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	94 796,00	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 172 756,00	=

Il s'agit, pour un buget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	512 474,00

OP 089 REVISION GENERALE PLU	8 000
OP 126 REPRISE DE VOIES	300
OP 154 AMENAGEMENT VRD ENTREE EST VIL	197 000
OP 163 OUTILLAGE SERVICES TECHNIQUE 13	2 500
OP 164 VOLET ROULANT ECOLE	2 000
OP 165 MISE EN SECURITE ERP	3 000
OP 166 RENOUVELLEMENT EP	5 600
OP 169 MISE EN SECURITE PREAU CAVE AUX CONTES	26 000
OP 170 EXTENSION RESEAU ERDF AV VILLEMOLAQUE	7 800
OP 171 RACHAT COPIEUR	10 322
OP 172 OUTILLAGE SERVICES TECHNIQUES	2 500
OP 173 ERP MISE AUX NORMES	4 200
OP 174 VOIRIE 2014	34 853
OP 202 CREATION ECOLES PHASE 2	810 000

Vote : contre : / abstention : /pour : 15

BP2014 CCAS CCAS TRESSERRE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	3 180,00		3 180,00		3 180,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 180,00		3 180,00		3 180,00
023	*Virement à la section d'investissement*					
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	3 180,00		3 180,00		3 180,00
						+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 180,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	1 500,00		1 500,00		1 500,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	1 500,00		1 500,00		1 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 500,00		1 500,00		1 500,00
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	1 500,00		1 500,00		1 500,00
						+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 680,00
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 180,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	

Il s'agit, pour un buget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

CCAS

Vote : contre : / abstention : /pour : 15

La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,
Jean AMOUROUX